



CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE 2011 - 2014

Le *Cadre de gestion environnementale 2011-2014*
a été rédigé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
et est disponible sur son site internet www.rmaq.gouv.qc.ca

Mot du président

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec souscrit à l'une des trois orientations prioritaires de la « Stratégie gouvernementale de développement durable » en établissant le présent Cadre de gestion environnementale.

Elle s'engage donc à mettre en œuvre et à maintenir un cadre de gestion environnementale afin de réduire les impacts environnementaux de ses activités.

Le plan de gestion environnementale 2011-2014 découlant de ce cadre est présenté en annexe afin de mieux illustrer les priorités d'actions que la Régie a retenues.

Le président,

Marc-A. Gagnon

Le cadre de gestion environnementale 2011-2014

1. INTRODUCTION

L'établissement d'un cadre de gestion environnementale répond à l'une des trois orientations prioritaires de la « Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 - Produire et consommer de façon responsable ». Cette action vise à mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la « Politique pour un gouvernement écoresponsable ».

Un cadre de gestion environnementale est une démarche par laquelle une organisation évalue les aspects et les impacts environnementaux significatifs associés aux activités accomplies pour la réalisation de sa mission.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec souhaite utiliser le plus efficacement possible les ressources mises à sa disposition afin de réduire ses coûts et les impacts environnementaux en lien avec ses activités. Pour ce faire, elle a identifié les aspects environnementaux liés à ses activités de manière à déterminer ceux ayant une incidence significative sur l'environnement. Puis, elle a adopté un plan de gestion environnementale permettant de réduire les impacts environnementaux générés par ses activités.

2. PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL

2.1 Activités de l'organisation

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) est un organisme de régulation économique institué en vertu de *La loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1)*. Sa mission consiste à favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles, alimentaires, de la pêche et de la forêt privée, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants et la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits, en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Dans le cadre de cette mission, la Régie déploie ses ressources et son expertise dans l'exercice des fonctions suivantes :

- Régulation économique

La Régie prend ou approuve des règlements encadrant la production et la mise en marché des produits agricoles, de la pêche et de la forêt privée. Elle accrédite des associations ou des regroupements d'acheteurs et de transporteurs ou d'autres personnes intéressées. Elle émet des avis au Ministre concernant les permis d'exploitation d'usine laitière et de transport de lait. Elle participe à la mise en place d'ententes fédérale-provinciales visant la production et la mise en marché des produits agricoles.

- Surveillance

La Régie exerce une surveillance relativement à l'opportunité, l'efficacité et la légalité des interventions réglementaires. Elle homologue des conventions de mise en marché intervenues entre les producteurs ou les pêcheurs et les autres intervenants. Elle évalue périodiquement les interventions des offices et assure le respect des exigences que les lois et règlements imposent aux personnes visées.

- Résolution de différends

La Régie intervient, à la demande des personnes ou organismes impliqués, pour désigner des conciliateurs ou des médiateurs afin de faciliter le règlement de leurs différends. Si nécessaire, elle intervient pour les trancher; les décisions de cette nature sont prises après avoir donné aux personnes intéressées l'occasion de présenter leurs observations. Elle peut réaliser des enquêtes et émettre des ordonnances.

- Autres interventions

La Régie délivre des permis d'achat et de classement des grains ainsi que des permis aux producteurs de tabac et aux postes de classification d'œufs de consommation. Elle administre des programmes de garantie de paiement dans le secteur du lait, des grains et du bovin. Elle assure la vérification de la conformité des déclarations de transactions laitières par les entreprises. Elle réalise l'inspection, arbitre les différends touchant la qualité des grains et assure la formation des classificateurs de grain.

Un comité de gestion environnementale supervisé par le directeur général adjoint et composé de la professionnelle désignée pour le suivi des actions relatives au développement durable, de la responsable administrative et de la technicienne en administration responsable de la mise à jour du site Web et du montage des dossiers clients a été mis en place pour l'évaluation des différentes activités de la Régie. Les membres du comité se sont basés sur la documentation organisationnelle, les informations disponibles dans la planification stratégique, le rapport annuel de gestion, et le mode de fonctionnement de la Régie pour identifier les trois types d'activités susceptibles d'avoir des impacts environnementaux :

1. les déplacements professionnels et personnels liés au travail;
2. l'approvisionnement et la consommation de biens et services comprenant la production et la diffusion de documents imprimés; et,
3. l'aménagement et l'utilisation des locaux.

2.2 Aspects environnementaux

Les aspects environnementaux sont les éléments des activités de l'organisation qui peuvent avoir une influence sur l'environnement (causes). Ils sont la source des impacts environnementaux potentiels ou connus. À la suite de l'exercice d'identification des activités de l'organisation, les membres du comité de gestion environnementale ont identifié les aspects environnementaux suivants:

1. consommation de carburant, de ressources naturelles et d'eau;
2. émission de gaz à effet de serre;
3. production de déchets;
4. rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol.

2.3 Impacts environnementaux

Les impacts environnementaux associés aux aspects ciblés sont présentés dans cette section. Ces impacts correspondent aux modifications de l'environnement résultant des activités, produits ou services de l'organisation (effets).

Le comité de gestion environnementale a déterminé que les principaux impacts environnementaux de la RMAAQ sont :

1. l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables;
2. la contribution aux changements climatiques;
3. la pollution de l'air, de l'eau et du sol;
4. l'augmentation du volume de matières résiduelles à traiter.

Les impacts des activités de la RMAAQ peuvent fluctuer d'une année à l'autre selon le nombre et la localisation des activités réalisées.

3. ENGAGEMENT ET CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Le gouvernement du Québec a adopté plusieurs lois et règlements et pris des engagements afin de mobiliser la société québécoise pour l'atteinte d'objectifs environnementaux qu'il a jugés prioritaires. Le cadre de gestion environnementale de la RMAAQ tient compte de ces engagements gouvernementaux.

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	
ENGAGEMENTS	OBJECTIFS
Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables
Politique pour un gouvernement écoresponsable	Introduire la notion du cycle de vie dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et la consommation responsable Intégrer la règle des 3RVE, qui consiste à réduire, à réemployer, à recycler, à valoriser et à éliminer, dans les décisions courantes de l'administration publique
Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008	Récupération <ul style="list-style-type: none"> • 95 % de métaux et du verre; • 70 % des plastiques et des fibres; • 60 % de la matière putrescible
Stratégie énergétique du Québec 2006-2015	Réduire de 12 % la consommation d'énergie dans les bâtiments
Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012	Réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et les organismes publics
Politique québécoise du transport collectif 2006-2012	Augmenter l'utilisation du transport en commun de 8 % d'ici 2012

4. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS (CAUSES)

Le Comité de gestion environnementale a procédé à une cotation des aspects environnementaux des activités de la RMAAQ afin d'identifier les aspects significatifs à intégrer au Plan de gestion environnementale. Les aspects environnementaux qui ont été considérés significatifs et prioritaires, et qui seront traités dans le Plan de gestion environnementale sont les suivants :

1. consommation de carburant;
2. consommation de ressources naturelles;
3. émission de gaz à effet de serre.

5. OBJECTIFS

Afin de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, la RMAAQ s'est donné les objectifs suivants :

1. optimiser l'utilisation des moyens de transport;
2. favoriser les pratiques écoresponsables en matière d'approvisionnement et de consommation de biens et services.

6. MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (CGE)

Le comité de gestion environnementale de la RMAAQ, sous la responsabilité du directeur général adjoint élabore le Cadre de gestion environnementale 2011-2014, le Plan de gestion environnementale et le plan annuel de gestion 2011-2012. L'ensemble de ces documents est soumis pour approbation au président de la RMAAQ. Les différentes interventions sont réalisées sous la supervision du directeur général.

Le Plan de gestion environnementale 2011-2014

Introduction

Ce premier Plan de gestion environnementale vise à réduire les impacts environnementaux des activités de la RMAAQ. Il a été conçu conformément au Cadre de gestion environnementale 2011-2014 de la Régie.

Le Plan comprend deux objectifs et cinq interventions. Pour chaque intervention, le Plan précise l'indicateur, la cible de résultat, la périodicité, l'échéance et le responsable. Les interventions seront réalisées par les différents services de la RMAAQ. La mise à jour du Plan sera faite aux trois ans.

ACTIVITÉS	Les déplacements professionnels liés au travail
Aspects environnementaux	<ul style="list-style-type: none">• Consommation de carburant• Émission de gaz à effet de serre
Objectif 1	
Optimiser l'utilisation des moyens de transport	
Intervention 1	Adopter des mesures visant la réduction de la consommation de carburant lors des activités professionnelles. À ce titre : tenir plus de séances publiques dans les locaux de la Régie, utiliser le plus possible la visioconférence, rationaliser l'utilisation des voitures personnelles en encourageant l'utilisation des transports en commun et le covoiturage
Responsable	Le directeur général adjoint
Collaboration	<ul style="list-style-type: none">- Responsable de l'approvisionnement- L'adjointe au secrétaire
Indicateurs	La distance parcourue avec les voitures personnelles dans le cadre des activités de la Régie Nombre de séances publiques dans les bureaux de la Régie
Cible	D'ici le 31 mars 2014, diminuer de 20 % le nombre de kilomètres parcourus avec des véhicules personnels pour les activités de la Régie et tenir 20 % des séances publiques dans les locaux de la Régie ou par visioconférence

ACTIVITÉS	Les déplacements professionnels liés au travail
Aspects environnementaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Consommation de carburant • Émission de gaz à effet de serre 	
Objectif 1	
Optimiser l'utilisation des moyens de transport	
Intervention 2	Sensibiliser le personnel à l'utilisation de moyens de transport moins énergivores pour se rendre au travail
Responsable	La professionnelle du développement durable
Collaboration	Le directeur général adjoint et les membres du comité de gestion environnementale
Indicateur	Nombre d'activités de sensibilisation réalisées
Cible	Deux activités par année

ACTIVITÉS **Les activités administratives**

Aspects environnementaux

- Consommation de ressources naturelles

Objectif 2

Favoriser les pratiques écoresponsables en matière d’approvisionnement et de consommation de biens et services

Intervention 1 Élaboration et mise en œuvre d’une politique d’acquisition responsable

Responsable La responsable de l’approvisionnement

Collaboration Le directeur général adjoint

Indicateur Une politique est élaborée et mise en œuvre

Cible Que d’ici le 31 mars 2012, une politique d’acquisition responsable soit adoptée et mise en œuvre

ACTIVITÉS	
Les activités administratives	
Aspects environnementaux <ul style="list-style-type: none"> • Consommation de ressources naturelles 	
Objectif 2	
Favoriser les pratiques écoresponsables en matière d’approvisionnement et de consommation de biens et services	
Intervention 2	Choisir des établissements écoresponsables lors de la réservation de locaux nécessaires pour la tenue d’évènements publics
Responsable	La responsable de l’approvisionnement et la responsable de la réservation des établissements
Collaboration	Le directeur général adjoint Le comité de gestion environnementale
Indicateur	Le pourcentage des réservations de locaux nécessaires aux évènements publics effectuées dans un établissement certifié écoresponsable
Cible	Que d’ici le 31 mars 2014, 15 % des réservations de locaux nécessaires à la tenue d’évènements publics soient réalisées dans un établissement certifié écoresponsable

ACTIVITÉS	Les activités administratives
Aspects environnementaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Consommation de ressources naturelles 	
Objectif 2	
Favoriser les pratiques écoresponsables en matière d’approvisionnement et de consommation de biens et services	
Intervention 3	Améliorer le système de gestion documentaire afin d’optimiser l’utilisation de documents électroniques ou numérisés et réduire la consommation de papier et de carton
Responsable	Le directeur général adjoint
Collaboration	Le comité de gestion environnementale
Indicateur	Un processus élaboré quant aux normes et procédures
Cible	Mise en place d’ici le 31 mars 2014 d’un processus visant l’implantation d’un système intégré de gestion documentaire

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a ses bureaux aux adresses suivantes :

201, boulevard Crémazie Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3
Téléphone : 514 873.4024
Télécopieur : 514 73.3984
Courriel : rmaaqc@rmaaqa.gouv.qc.ca

1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7
Téléphone : 418 833.5143
Télécopieur : 418 833.8627

Site internet : www.rmaaqa.gouv.qc.ca

